

Présentation de projets de loi

M. le Président: La présidence remercie le député de sa suggestion.

● (1530)

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, je peux dire tout de suite qu'il me semble tout à fait injustifié de discuter avec les leaders parlementaires ou qui que ce soit d'autre de la conduite de la présidence.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Le mot que vient de proférer le député qui n'est même pas digne d'être nommé est, je le signale, antiparlementaire. J'ai pour habitude de ne jamais faire d'observations à l'égard de la conduite de la présidence en dehors de cette enceinte et je n'ai pas l'intention de m'écarter de cette habitude même si cette suggestion a sans doute été faite en toute bonne foi.

M. Deans: Monsieur le Président, les interventions du leader parlementaire de l'opposition officielle me font toujours plaisir. Je pense néanmoins que mon collègue vous a simplement suggéré de chercher avec le leader parlementaire de notre parti un moyen de résoudre le problème qui semble se poser.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA LOI SUR LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS RELATIVES AUX TERRES RETRANCHÉES DES RÉSERVES DES INDIENS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Mark MacGuigan (pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C-18, portant sur le règlement des revendications de bandes indiennes de Colombie-Britannique au sujet de terrains disjoints de leur réserves.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MODIFICATION CONCERNANT LE PERSONNEL DES DÉPUTÉS

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan) demande à présenter le projet de loi C-215, tendant à modifier la loi sur l'emploi dans la Fonction publique (personnel de la Chambre des communes).

Des voix: Expliquez-vous!

M. McRae: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour but d'assurer une sécurité raisonnable au personnel de tous les députés. Les députés savent qu'en période électorale plus spécialement, il y a environ un tiers des députés dont le mandat n'est pas renouvelé. Cela fait qu'il y a dans les 300 membres du personnel qui se retrouvent sans travail, après des années de loyaux services.

Le projet de loi demande à mettre le personnel de tous les députés sur le même pied que celui des cabinets du premier ministre, du chef de l'opposition et des ministres. Le membre du personnel qui a trois ans de service aurait priorité d'accès à la Fonction publique.

Le projet est appuyé par le député de Lachine (M. Blaker), secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international. Je puis vous donner l'assurance que rien n'a été épargné pour obtenir que chacun des trois partis consente à faire adopter rapidement le projet.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE 1984 SUR LA RÉFORME DU DROIT PÉNAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice) demande à présenter le projet de loi C-19, tendant à modifier le Code criminel, la loi modifiant le Code criminel, la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la loi de 1977 modifiant le droit pénal, la loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la loi sur l'accise, la loi des aliments et drogues, la loi sur les stupéfiants, la loi sur la libération conditionnelle de détenus et la loi sur les poids et mesures, et tendant à abroger certaines autres lois ainsi qu'à apporter d'autres modifications en conséquence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) m'a donné avis qu'il voulait invoquer les dispositions de l'article 30 du Règlement.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 30 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES PÊCHES

LA SAISIE DE BATEAUX DE PÊCHE PAR DES BANQUES À CHARTE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je voudrais vous signaler une question pour laquelle, à mon avis, il conviendrait d'ajourner nos travaux pour permettre la tenue d'un débat spécial; il s'agit notamment du fait que certaines banques à charte saisissent les bâtiments des pêcheurs de la côte Ouest. Les banques ont annoncé à ces gens que s'ils tenaient à conserver leurs navires sans fournir de garantie, il leur fallait offrir leur maison en nantissement ou bien trouver un cosignataire qui se porterait garant des prêts demandés. Si le pêcheur n'acquiesce pas à cette demande, la banque saisit son bateau. Dans le passé, des députés sont intervenus avec succès dans certains cas, où ils ont réussi à empêcher la banque d'agir de la sorte; en réaction à cela, cette dernière écrit à ses clients pour leur faire comprendre que s'ils se plaignaient à qui que ce soit ou qu'ils rendaient la chose publique, elle ferait échouer leur moindre tentative de faire reporter leur prêt et ainsi de s'éviter la faillite.